OPAH-RU 2020 - 2024

CONTACTS:

opah-ru-melun@spl-mvsa.fr 01 64 10 44 19



UN PROJET DE RÉNOVATION ? ; 2020 NOUS VOUS AIDONS!

OPAH-RU

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN



Société Publique Locale

Une équipe d'accueil et 'informations est à votre disposition :

- Accompagnement à la définition d'un projet.
- Conseils personnalisés.
- Assistance aux travaux.
- Plan de financement optimisé.
- Suivi jusqu'au paiement des subventions.















Vous êtes propriétaire sur le périmètre OPAH-RU de **MELUN** (cf. carte), bénéficiez d'aides financières renforcées et d'un accompagnement gratuit pour les travaux de rénovation de votre logement et/ou les parties communes de votre immeuble.







Le 1^{er} janvier 2020, la convention d'OPAH Renouvellement Urbain liant l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'Agglomération Melun Val de Seine, l'État et la Ville de Melun a démarré pour une durée de 5 ans (2020 – 2024).

Cette OPAH-RU permet de :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé.
- Encourager les travaux d'économie d'énergie pour réduire les charges des occupants.
- Favoriser la production de logements locatifs conventionnés privés de qualité.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.
- Accompagner les copropriétés dans la gestion et la mise en œuvre de programmes de travaux.
- Préserver et restaurer le Patrimoine bâti de Melun.
- · Inciter les ménages à revenir dans le centre-ville.

LE SECTEUR CONCERNÉ

L'OPAH-RU a pour but d'aider les propriétaires de l'ensemble du secteur à améliorer leur logement ou leur immeuble et à poursuivre la dynamique de réhabilitation engagée par la Ville depuis plusieurs années.







Syndicats de copropriétaires

Propriétaires bailleurs

Propriétaires occupants



Propriétaire de logement (occupant ou bailleur)

Subventions de 35 à 75 %*

 + Possibilité de prime allant de 1 600 à
 4 000 € selon le gain énergétique atteint
 + Possibilité d'une prime pour les bailleurs
 de 200 €/m² selon le conventionnement du logement

Quelques exemples de travaux subventionnables :

- Travaux d'économie d'énergie : chauffage, isolation, menuiseries...
- Travaux de sécurité-salubrité: mise en conformité électrique, reprise des réseaux de gaz...
- Travaux permettant le maintien à domicile: installation de rampes, de volets électriques, aménagement de la salle de bain...

Propriétaires bailleurs, bénéficiez de dispositifs de sécurisation du loyer et de réduction d'impôt sur le revenu!

Les conditions à respecter

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé un dossier de subvention et d'avoir obtenu l'accord des financeurs
- Le logement ou l'immeuble doit avoir plus de 15 ans



Copropriété



+ Possibilité de prime de **1 500 €**/ lot d'habitation selon le gain
énergétique

Pour remettre en état les copropriétés fragiles ou dégradées (selon les critères de l'ANAH) : restructuration, mise aux normes, traitement du risque saturnin, reprise de la toiture...

Syndicat de copropriétaires, bénéficiez d'une aide pour le diagnostic de votre immeuble et la définition d'un programme de travaux!

Pour aider les copropriétés dans le redressement de leur gestion (préalable à un programme de travaux).

*Des montants HT subventionnables - Sous conditions

